

donner un successeur pris parmi ses disciples. N'ayant pu obtenir leur consentement, il se retira à Saint-Yon, où il donna tous ses soins à la formation des novices. C'est de cet établissement que les frères ont été souvent nommés *frères de Saint-Yon*, bien que celui de *frères des écoles chrétiennes* soit, à vrai dire, le seul reconnu par l'autorité religieuse et par l'autorité civile. Enfin, plus tard, dans une assemblée tenue à Saint-Yon en 1717, il réussit à faire élire un supérieur. Ce fut le frère Barthélemy qui en remplissait déjà les fonctions. On lui adjoignit en outre deux frères pour l'aider à gouverner l'institut. Depuis ce moment, l'abbé de La Salle, sans cesser de veiller aux intérêts de sa communauté, cessa de prendre une part active à sa direction. Dans sa retraite, il eut encore le temps de composer un ouvrage intitulé : *Explication de la méthode d'oraison*.

L'abbé de La Salle mourut le vendredi saint, 7 avril 1719, à l'âge de soixante-huit ans, et quinze ans après, en 1734, l'église Saint-Yon étant terminée, on y déposa ses restes mortels au milieu d'un grand concours de membres du clergé, en tête desquels figurait le vicaire général du diocèse, qui représentait l'archevêque de Rouen.

Déjà, antérieurement à cette époque, le pape Benoît XIII, par des bulles, datées de la fin de janvier 1725, avait approuvé l'institut des frères des écoles chrétiennes et l'avait honoré du titre d'ordre religieux. Jusqu'en 1770, la maison de Saint-Yon fut considérée comme la maison-mère. Le général fixa alors sa résidence à Paris et un peu plus tard à Melun. Leur institut ne cessait cependant de faire des progrès, et, en 1792, lorsque les événements qui accompagnèrent la révolution française les forcèrent à se disperser, ils avaient, non-seulement de nombreuses écoles dans différentes contrées, mais encore des pensionnats. En 1801, après la tourmente révolutionnaire, Napoléon, premier consul, leur rendit la liberté d'enseigner, et, en 1808, un décret du 17 mars re-

connut leur existence légale. Les règles de leur institut ont été en outre approuvées par le grand maître de l'Université, le 22 juin, 1810.

En 1825 l'institut possédait 210 maisons en France, à l'île Bourbon, à Cayenne, en Italie, en Corse, en Savoie, en Belgique, occupées par près de 1,400 frères. En 1830, ils avaient en France 240 maisons, et maintenant ils en comptent environ 300. Le nombre des frères dépasse 1,600, et encore est-il insuffisant pour satisfaire aux demandes des communes et à celles qui arrivent de l'étranger. Leur enseignement comprend : la lecture, l'écriture, le calcul, la grammaire, la géographie et surtout la religion. Depuis quelque temps ils y ont ajouté le dessin linéaire et quelques notions d'histoire. Ils sont aujourd'hui à la tête de plus de 600 écoles formant environ 1,500 classes, où près de 200,000 individus reçoivent une instruction qui, d'après les statuts de l'ordre, ne peut-être que complètement gratuite.

Mais ces modestes instituteurs rendent encore d'autres services, et qui ne méritent pas moins d'être appréciés. Ce sont eux qui, dans presque tout l'Orient, occupent ces écoles fondées par les missionnaires lazaristes où on parle et où on enseigne la langue française. Nous trouvons de ces écoles à Saint-Benoit de Galata, à Constantinople, à Alexandrie d'Égypte, aux îles de Santorin et de Naxos, à Salonique, à Tripoli de Syrie et dans d'autres lieux encore. On ne peut assurément que se féliciter de voir ainsi la langue française se répandre par le zèle de notre clergé et par la diffusion des idées catholiques dans cet Orient où la France fut pendant si longtemps la puissance la plus respectée et la plus prépondérante. Espérons du moins qu'à l'aide de la propagation de sa langue et de ses idées, elles saura reconquérir une partie de cette influence politique qui lui est sans cesse disputée par des nations rivales, et tend chaque jour à lui échapper.

## UNE INVOCATION A LA CHARITÉ.

**L'**ardente charité que le pauvre idolâtre ;  
Mère de ceux pour qui la fortune est marâtre,  
Qui relève et soutient ceux qu'on foule en passant,  
Qui, lorsqu'il le faudra, se sacrifiant toute,  
Comme le Dieu martyr dont elle suit la route,  
Dira : " Buvez ; mangez ; c'est ma chair et mon sang !

Que ce soit elle, oh ! oui, riches ; que ce soit elle  
Qui, bijoux, diamants, rubans, hochets, dentelles,  
Perles, saphirs ; joyaux toujours faux, toujours vains,  
Pour nourrir l'indigent et pour sauver vos âmes,  
Des bras de vos enfants et du sein de vos femmes,  
Arrache tout à pleines mains.

Donnez, riches ; l'aumône est sœur de la prière.  
Hélas ! quand un vieillard, sur votre seuil de pierre,  
Tout raidi par l'hiver, en vain tombe à genoux ;  
Quand les petits enfants, les mains de froid rougies,  
Ramassent sous vos pieds les miettes des orgies,  
La face du Seigneur se détourne de vous.

Donnez, afin que Dieu, qui dote les familles,  
Donne à vos fils la force, et la grâce à vos filles ;  
Afin que votre vigne ait toujours un doux fruit ;  
Afin qu'un blé plus mûr fasse plier vos granges ;  
Afin d'être meilleur ; afin de voir les anges  
Passer dans vos rêves de nuit.

Donnez, il vient un jour où la terre nous laisse ;  
Vos aumônes là-haut vous font une richesse ;  
Donnez, afin qu'on dise : " Il eut pitié de nous ;"  
Afin que l'indigent que glacent les tempêtes ;  
Que le pauvre qui souffre à côté de nos fêtes,  
Au seuil de vos palais fixe un œil moins jaloux.

Donnez, pour être aimé de Dieu qui se fit homme ;  
Pour que le méchant même, en s'inclinant, vous nomme ;  
Pour que votre foyer soit calme et fraternel ;  
Donnez, afin qu'un jour, à votre heure dernière,  
Contre tous vos péchés vous ayez la prière  
D'un mendiant puissant au ciel.

VICTOR HUGO.